

Assemblée municipale du 16 juin 2025

Salle des fêtes - 20:00

Ayants droit présents : 15 citoyennes et 30 citoyens, soit 45 ayants droit au vote.**Scrutateurs :**

Scrutateur droite :

Scrutateur gauche :

Il est exactement 20h00 lorsque le Président de l'Assemblée municipale déclare la séance ouverte. Il constate que la convocation à participer à cette Assemblée municipale a été publiée dans la feuille officielle No 18 du 14 mai 2025, à l'attention des ayants droit, selon les prescriptions communales (Art 30 du Règlement d'organisation, 30 jours avant pour la publication et 7 jours avant pour la distribution des cartes d'électeur).

L'ordre du jour tel que publié n'étant pas contesté, le Président déclare l'Assemblée municipale légalement constituée.

Participants : Daniel Buchser (Maire), Jean-Michel Hirschi 3 (Vice-maire), Ervin Grünenwald (Conseiller municipal), Marc Voiblet 2 (Conseiller municipal), Yves Röthlisberger 4 (Conseiller municipal), Pascale Beucler (Conseillère municipale), Etienne Gafner (Conseiller municipal), Marc-André Léchet (Secrétaire municipal)

01.0321.0001 Ordre du jour

1. Comptes 2024
 - Présentation et discussion
 - Rapport de vérification
 - Approbation des comptes 2024

2. Divers et imprévus

Décision : Information

08.0131.0001 Comptes 2024
a) Présentation et discussion
b) Rapport de vérification
d) Approbation des comptes 2024

Cette année encore en tant que Conseiller municipal en charge des finances, j'ai le plaisir de vous présenter des chiffres qui permettent au Conseil municipal de ne pas engager de discussion sur une éventuelle augmentation des impôts. Nos finances communales sont saines.

Comme vous pouvez le voir sur ce schéma, le résultat final de l'exercice 2024 se solde par un

excédent de produits de CHF 224'000 qui découle d'un excédent de produits de CHF 41'000 sur les financements spéciaux et d'un excédent de produits de CHF 183'000 sur le compte général. Le seul poste présentant un excédent de charges est celui de l'assainissement des eaux à hauteur de CHF 27'100.

Rentrons maintenant dans les comparaisons entre budget et résultat sur les différents comptes. L'excédent de revenus de CHF 224'000 en comparaison avec le budget qui lui, prévoyait un excédent de charges de CHF 305'900 nous apporte donc une amélioration de CHF 529'900.

Sur tous les graphiques qui vont suivre, vous pourrez voir sur la gauche le budget et sur la droite le résultat ainsi que la différence entre budget et résultat.

Le compte général présente un excédent de produits de CHF 183'000 ce qui en comparaison avec l'excédent de charges de CHF 317'200, prévu au budget, nous porte à une amélioration de CHF 500'200.

Sans entrer ici dans le détail, les grands postes qui nous amènent à cet excellent résultat d'amélioration de près de CHF 500'200 sont l'utilisation appropriée des ressources ainsi que des travaux ou des investissements reportés en particulier le projet de maison de l'enfance.

Venons-en maintenant aux financements spéciaux qui, à l'exception de l'assainissement des eaux à CHF -27'100, accusent tous, comme vous pouvez le voir, des excédents de produits.

Pour le détail de ces financements spéciaux, nous pouvons voir que l'alimentation en eau présente une amélioration de CHF 2'700 par rapport au budget. L'entretien du réseau est maîtrisé et les coûts liés aux fuites ont été moins importants. Il est à noter également que l'augmentation de la contribution au syndicat des eaux est maintenant, contrairement à 2023, intégrée au budget.

L'assainissement des eaux quant à lui se solde par un excédent de charges de CHF 27'100 soit CHF 18'900 de perte comparée au budget. Cet excédent de charges peut être expliqué par les éléments affichés ici. Maintien de la valeur, travaux pas prévus sur un collecteur proche de l'école et budget surestimé.

Dernier fonds spécial, la gestion des déchets se solde par un résultat positif de CHF 28'900 équivalant à une amélioration de CHF 45'900 en comparaison avec le budget. Ceci est principalement dû, et ceci est récurrent, au report de l'assainissement de l'ancienne décharge dans la forêt de Chindon, qui semble-t-il au fil des ans, se porte de mieux en mieux.

Comme vous pouvez le voir sur ce tableau d'ensemble, le résultat de l'exercice 2024 affiche des chiffres positifs, en vert sur ce tableau. Les seuls éléments qui sont à déplorer concernent les investissements qui sont largement inférieurs à la prévision étant donné la situation du projet de la maison de l'enfance qui n'a pas été réalisé selon les souhaits du conseil municipal.

Les entrées fiscales autant des personnes physiques que morales sont en hausse par rapport au budget 24 et à l'exercice 2023 ce qui nous satisfait en comparaison avec le précédent exercice.

Le total du patrimoine administratif du compte global fait état d'une augmentation, de l'ordre de CHF 380'900 et les capitaux propres sont également en hausse de CHF 836'400.

Le montant des investissements réalisés par notre commune se monte à CHF 835'500 ce qui est très inférieur aux CHF 5'110'000 prévus au budget. Cet écart peut être expliqué par des travaux prévus en 2023 et qui n'ont pas été réalisés pour un montant de CHF 4'150'000. Comme déjà évoqué sur le slide précédent, le poste le plus important est en relation avec le projet de maison de l'enfance à hauteur de CHF CHF 3'750'000. D'autres travaux ont été reportés comme, la viabilisation du Chemin des Jonquilles et la fin des travaux de la Rue de la Colline.

Cependant des travaux prévus en 2023 ont été réalisés en 2024 pour un montant de CHF 55'500. Il est à noter que certains écarts d'investissement tels que le versement de subventions pour la pose de panneaux solaires à hauteur de CHF 46'200 ont permis des économies.

Tout ceci nous amène à un bilan final de l'exercice 2024 à l'actif comme au passif, de CHF 21'752'500 que je vous laisse analyser quelques secondes.

Ce bilan est en hausse de CHF 251'200 comparé à 2023. Le patrimoine financier est en baisse de CHF 129'600 à CHF 11'619'500 alors que le patrimoine administratif à CHF 10'133'000 est en hausse de CHF 380'800. Au passif, les capitaux de tiers ont diminué, ce qui est positif, de CHF 585'100 à CHF 6'413'600 alors que les capitaux propres atteignent CHF 15'338'900 en hausse de CHF 836'300.

Que pouvons-nous retenir de ces bons résultats.

Le conseil municipal agit avec détermination pour assurer des finances solides et durables à notre commune.

- Les bons résultats des derniers exercices et les réserves constituées nous donnent aujourd'hui les moyens de concrétiser des projets ambitieux tout en gardant la maîtrise des coûts.
- L'horizon financier reste dégagé, ce qui nous permet d'agir sans précipitation sur la fiscalité et de garder le cap avec sérénité.

Tout cela est très positif et les indicateurs financiers fournis par le canton démontrent une nette amélioration de la situation financière de notre commune autant en termes de quotient d'endettement que de capacité d'autofinancement. En tant que responsable des finances, je garde à l'esprit les points suivants :

- Notre charge brute des investissements reste élevée pour 2 ans et il faudra attendre encore 5 ans pour qu'elle diminue considérablement.
- La situation économique générale dans notre région et notre pays doit être prise en considération.
- Nous savons que des travaux d'assainissement importants de certains cours d'eau devront être menés dans un avenir proche et l'estimation de leur coût est en travail.
- La Route de Saules sera également un chantier qui impactera nos finances communales.
- En maintenant la charge de fonctionnement à un niveau actuel voir inférieur, et des analyses pour diminuer cette charge sont en cours ou ont déjà été mises en place, nous pourrons maintenir la bonne santé financière de notre commune.
- Voilà qui clos cette présentation des résultats des comptes 2024.

Questions :

██████████ : Le détail des revenus de nos installations photovoltaïques, soit un produit de CHF 10'000.00 semble correcte, toutefois, et si ce montant représente l'ensemble des revenus liés à la vente d'énergie ou de l'injection dans le réseau BKW, il serait préférable de pouvoir avoir une ventilation des entrées fiscale pour l'ensemble des installations photovoltaïques.

JMH : Nous en tiendrons compte dans les comptes 2025.

██████████ : La dernière installation photovoltaïque est sur la halle de Gymnastique et le crédit d'investissement est de CHF 200'000.00, toutefois il a été dépensé près de 78'000.00 pour l'installation proprement dite, est-ce correct ? De plus nous avons dépensé près de CHF 80'000.00 pour la réfection du toit, selon les comptes d'investissement, ce qui n'est pas très compréhensible, voire même pas juste, vu que nous n'avons pas voté de crédit pour la réfection du toit, mais uniquement pour la pose de panneaux solaires.

YRO : La réfection du toit a été rendue obligatoire pour la pose des panneaux photovoltaïques et ce qui a été fait dans le respect du crédit d'investissement voté par l'Assemblée municipale.

██████████ : N'est pas satisfait de cette réponse et se réserve le droit de solliciter la Préfecture pour savoir si la procédure était correcte.

Décision : Rapport de vérification :

Accepté à une très grande majorité, sans avis contraire et une abstention

Approbation des comptes 2024 :

Accepté à une très grande majorité, contre une opposition et sans abstention

01.0361.0001 Divers

██████████ : Il tient à remercier les organisateurs, ainsi que particulièrement notre Conseillère municipale Mme Pascale Beucler, pour le super week-end à Sillingy

██████████ : Lors d'une dernière Assemblée municipale, nous avons voté l'extinction nocturne, même si je n'y étais pas favorable, je m'y suis habitué, alors que je suis malvoyant. Cela étant, nous pouvons constater que la gestion de l'illumination est différente d'une semaine à l'autre, est-ce le rôle de la commune ou du canton de gérer son fonctionnement ?

EGR : c'est géré par les BKW

██████████ : Il faut optimiser la gestion des luminaires et même si je suis malvoyant que malvoyant il faut de la lumière, les horaires devraient être adaptés, dans le but de gagner encore en économies d'énergie.

Décision : Aucune

La séance est levée. Il est 20:30.

Au nom de l'Assemblée municipale

F. Torti
Président

M.-A. Léchet
Secrétaire